



## RECUEIL DE CONSENTEMENT POUR LE TRAITEMENT DE DONNEES PERSONNELLES CONCERNANT L'ÉLEVE

En vertu du règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

**Si MAJEUR** : je soussigné(e) - (nom, prénom de l'élève, section) :.....  
..... autorise le Lycée Militaire d'Aix-en-Provence  
à collecter mes données personnelles dans le cadre des obligations administratives de l'établissement.

**Si MINEUR** : je soussigné(e) - (père, mère, tuteur ou représentant légal) :.....  
..... autorise le Lycée Militaire d'Aix-en-Provence  
à collecter les données personnelles de l'élève (nom, prénom, section) :.....  
..... dans le cadre des obligations administratives de l'établissement.

Les responsables de traitement du **Lycée Militaire d'AIX-EN-PROVENCE** autorisés à en connaître sont ainsi autorisés à effectuer le traitement des données personnelles suivantes :

- Identité de l'élève et de ses représentants légaux (état-civil, matricule, coordonnées, image) ;
- Données relatives à la vie personnelle (situation de famille) et professionnelle ;
- Informations d'ordre économique et financier (Relevé d'Identité Bancaire, avis d'imposition) ;
- Données de connexion : adresse IP, logs ;
- Numéro de sécurité sociale et numéro de mutuelle ;
- Données médico-administratives (certificats d'aptitude médicale, allergies, traitements en cours, antécédents, vaccinations etc...) ;
- Copie de pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité ou passeport) ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile et extra-scolaire ;
- Titres de transport, cartes d'abonnement.

A tout moment, il est possible de retirer ce consentement en contactant le correspondant RGPD du Lycée Militaire d'Aix-en-Provence par mail : [lm-aix-rgpd.correspondant.fct@intradef.gouv.fr](mailto:lm-aix-rgpd.correspondant.fct@intradef.gouv.fr)

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants :

- Direction des Ressources Humaines de l'Armée de Terre (DRH-AT) ;
- Systèmes d'information de l'Education Nationale ;
- Bureau des Elèves (BEL) ;
- Régie du Bureau Coordination des Activités (BCA) ;
- Commandant d'unité LMA ;
- Chef de section LMA ;
- Antenne médicale LMA ;
- Services de la Direction des Etudes LMA ;
- Bureau Formation Assistée par Ordinateur LMA ;
- Aux personnes concernées.

Les données sont conservées pendant le temps de la scolarité et les données scolaires durant 50 ans.

A \_\_\_\_\_, le

Signature :

**A remettre au chef de section le jour de l'incorporation**